

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : vendredi 22 septembre 2023 à 18h30

Convocation et ordre du jour du : 14 septembre 2023

Présents : M. Aurélien Dommanget, M. Christophe Courby, M. Maxime Sgard, Mme Ludivine Dufour, Mme Carole Parrein, Mme Véronique Clabaux, M. Joël Dessein, M. David Dubois conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Dominique Loridan.

Absent non excusé : M. Philippe Piquet, Mme Marie Fasquel.

Procurations : néant

Assistance : néant

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation et ratification du compte-rendu du 13 juillet 2023,
3. Délibération pour autoriser le SYMVAHEM à acheter le terrain de l'ancienne pisciculture d'Audenfort,
4. Délibération pour l'adhésion au CNAS,
5. Délibération concernant l'augmentation du prix de la cantine,
6. Questions diverses

1 Désignation du secrétaire de séance :

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

2 Approbation et ratification du compte-rendu du 13 juillet 2023

Après deux corrections de forme le compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2023 est approuvé et signé par les présents.

3 Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. Dommanget, maire, demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

Informations diverses au conseil.

Le conseil approuve cet ajout.

4 Informations diverses

M. Dommanget, maire, informe le conseil des sujets suivants.

- La société Repro IT va récupérer ses deux photocopieurs d'ici 2 semaines. La société Gloriant a été très réactive et a livré du matériel neuf. L'ancien copieur a été déplacé à l'école.
- L'architecte en charge de l'église viendra exposer son travail en octobre et avant fin 2023 il remettra un point chiffré des travaux de réparation du monument.
- L'avancement du dossier de défense incendie route de Guémy a pris du retard à la suite des échanges d'informations nécessaires entre les sociétés BPH et Leroy TP concernant l'implantation détaillée de la réserve d'eau, notamment l'emprise des talus dus au terrain en pente.

- M. Courby a fait une revue complète des points d'eau avec le représentant des pompiers d'Ardres. Le rayon d'action de chaque point d'eau a été porté de 200m à 400m autour de chaque point d'eau. Ceci a entraîné une suspension provisoire des subventions accordées aux communes. Après analyse la commune de Clerques n'est pas concernée. Route de Guémy l'ajout d'un point d'eau par piquage sur le réseau, en plus de la réserve, devrait suffire à couvrir l'ensemble des bâtiments. M. Dommanget va demander des devis pour les trappes à installer sur les ponts de Clerques et d'Audenfort pour les piquages dans la rivière Hem. A Audenfort il reste à étudier la défense incendie pour les bâtiments de la ferme de M. Maxime Sgard. Les maisons de la route du Val pourrait aussi nécessiter l'implantation d'un nouveau poteau incendie.
- M. Courby a fait une revue de l'éclairage public en vue du passage aux LEDs. Il a retrouvé un compteur d'éclairage à Audenfort dans un lieu non référencé. Il existe 20 candélabres et un nouveau sera ajouté.
- Zone d'accélération des énergies renouvelables. L'Etat demande à chaque commune d'identifier les potentiels de nouvelles sources d'énergie renouvelable dans les domaines de l'éolien, du solaire, de la géothermie, de l'hydroélectricité et de la biomasse. Il est aussi possible de définir, pour diverses raisons, des exclusions quant au déploiement de ces énergies. M. Dommanget rencontrera prochainement M. Guillaume Dubiez de la CCPL afin de bénéficier de ses conseils techniques.

5 Délibération pour autoriser le SYMVAHEM à acheter le terrain de l'ancienne pisciculture d'Audenfort

M. Dommanget informe le Conseil du projet de rachat par le SYMVAHEM des deux parcelles de 2140 m² et 4372m² pour un montant de 20628 €. Ces deux parcelles appartiennent à l'Etablissement Public Foncier qui a confié les travaux de restauration de la continuité écologique au SYMVAHEM. Le coût de ces travaux s'est élevé à 174 000 €. Initialement il était prévu que la commune de Clerques rachète les deux parcelles pour un montant correspondant à l'achat du terrain plus les frais de notaire. Vu l'absence d'intérêt économique et social de cet achat pour la commune de Clerques M. Dommanget a proposé que le SYMVAHEM s'en porte acquéreur. Le SYMVAHEM est intéressé par cette proposition. Cette opération aurait pour mérite de clarifier la charge de l'entretien des deux parcelles qui reviendrait alors de plein droit au SYMVAHEM. M. Dommanget demande au Conseil de délibérer sur cette proposition. Après discussion il est procédé à un vote à main levée.

Pour autoriser le SYMVAHEM à racheter le terrain	6 voix
Contre l'autorisation	0 voix
Abstention	2 voix

Le Conseil donne l'autorisation du rachat des deux parcelles de l'ancienne pisciculture d'Audenfort par le SYMVAHEM.

6 Délibération pour l'adhésion au CNAS

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association selon la loi de 1901 fondée en 1967 visant à procurer au personnel de la fonction publique divers avantages financiers relatifs aux loisirs et aux dépenses courantes de ces salariés. 20560 communes adhèrent au CNAS et 900 000 agents bénéficient de ces avantages. Le nombre total d'ayant-droit dépasse le million de personnes. Les deux employés de la commune ont manifesté leur intérêt pour l'adhésion de la commune de Clerques. Un premier devis fait état d'une cotisation annuelle de 212 € par agent. Après discussion le

conseil demande si la CCPL est elle-même adhérente à cette association et fait remarquer que Mme Flore Gilliot étant employée par deux communes il convient de regarder dans quelle mesure la cotisation au CNAS la concernant devrait être supportée par ces deux communes. La délibération sur l'adhésion de la commune de Clerques au CNAS est ajournée.

7 Délibération concernant l'augmentation du prix de la cantine

La centrale API a annoncé une augmentation de 15 centimes par repas. Avec l'augmentation du prix du pain il faut envisager une augmentation de 20 centimes de la participation des parents d'élèves au coût des repas qui passerait de 3,10 € à 3,30€. La question de la répartition de cette hausse est posée. A l'avenir il est souhaitable qu'une délibération sur ces augmentations intervienne à l'avance et en concertation avec les autres communes du RPI.

Après discussion il est procédé à un vote à main levée.

Pour l'augmentation de 20 centimes du prix de la cantine	8 voix
Contre l'augmentation de 20 centimes	0 voix
Abstention	0 voix

Le Conseil approuve l'augmentation du prix de la cantine scolaire.

8 Questions diverses.

- M. J. Dessen demande où en sont les travaux de réfection des chaussées, notamment à l'Impasse de la Pisciculture. Dans cette impasse il a constaté des odeurs révélant probablement le rejet d'eau usée non traitée dans la canalisation des eaux pluviales.
- M Sgard et M. Dommanget procéderont à l'étalement du tas de terre dans une boucle de la route du Val.
- Antenne SFR, aucune réponse du promoteur n'a été reçue.
- Les nids d'abeilles de talus observés route de Guémy pendant la brocante ne présentent pas de danger pour les promeneurs.
- Le conseil approuve la commande d'une table de pique-nique pour un montant de 245 € à l'AFAPEI pour remplacer celle qui est vétuste à la réserve des Presles.
- M. Sgard signale qu'une branche d'un arbre de la propriété de M. Pierre Mute est tombée sur le parking devant l'auberge du Moulin d'Audenfort. De travaux d'élagage ou d'abattage sont nécessaires, ils seront à la charge du propriétaire en question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 20h37.

Fait à Clerques le 23 septembre 2023.

David Dubois
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques

